

LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION ET LA REORGANISATION DU RESEAU SPECTACLE : OU COMMENT GERER LA PENURIE ... ET FAIRE DES ECONOMIES SUR NOTRE DOS ET CELUI DES USAGERS !

FORMATION DES AGENTS 2013-2015 EN IDF



Dans les bilans de formation 2011 et du 1^{er} semestre 2012 apparait un fort absentéisme lors des formations prévues. La DR a trouvé la solution :

Il suffira de rappeler la règle : **quand on est inscrit à une formation, on y participe !!**, et de faire plus attention aux réservations des salles (en dehors du CIDC).

Par contre, la Direction se refuse obstinément à faire des extractions des demandes de formation des agents lors des EPA, ainsi que d'instaurer davantage de transparence dans la totalité de l'offre de formations proposées dans le plan de formation, elle rappelle que la formation évolue en fonction de l'offre de service de Pôle emploi et pas en fonction du souhait des agents. La DR le rappelle avec insistance : **ce n'est pas parce qu'un agent demande une formation qu'il va voir son souhait se concrétiser.**

Concernant les **DIF**, la DR a enfin donné les chiffres :

| | | |
|------|--|--|
| 2011 | 394 Demandes | 76% acceptées 5% de refus car hors actions prioritaires 19% de refus car hors délai |
| 2012 | 1 ^{er} semestre, 345 Demandes | 82% acceptées 6% de refus car hors actions prioritaires 12% de refus car hors délai. |

Aucune distinction public/privé, hommes/femmes !

L'ouverture des CIF aux agents de droit public est possible mais la Direction se tiendra à la réglementation de manière stricte !

A la question de savoir quelles formations précises seront possibles pour les agents effectuant des tâches administratives en PIT ou dans le réseau, la DR répond (sic) :

Ces personnels ne sont pas dans les fonctions SUPPORT, qui n'existent qu'à la DR, ils sont compris dans les agents du réseau mais pour ceux-ci n'existent que des formations de placement, de conseil ou liées à l'indemnisation

Bref soit ces agents acceptent une mobilité professionnelle vers le conseil ou l'indemnisation et ils seront formés, soit ils n'auront droit à aucune formation de la part de la direction.

Quant aux agents de l'indemnisation qui veulent faire une formation à l'EID, soit ils acceptent de prendre un portefeuille soit ils n'auront pas de formation à l'EID ! (ce qui n'était pas une obligation lors de la mise en place de cet entretien – cf. note PEIDF_DIR_2011_017).

Pour les agents qui sont, de par leurs fonctions, dans le champ de l'orientation, il n'est aucunement prévu d'analyses de pratiques, et ils devront se contenter des programmes de formation de la CPNF qui a mis près de 3 ans à les définir !

REORGANISATION DU RESEAU DES AGENCES SPECTACLES EN ILE DE France 2012-2014

La DR entend concentrer les agences spécialisées dans les AVS (Arts Vivants du Spectacles) sur 3 Agences :

Une Agence spécialisée dans **l'indemnisation des intermittents** du spectacle et uniquement eux.

Une Agence **placement** spécialisée dans les **Artistes** sur le site d'Alhambra

Une autre **placement** spécialisée dans les **Techniciens** à la Plaine St Denis à côté de la « cité Besson ».

M Dubrunfaut reconnaît que les organisations professionnelles et les mairies concernées (Paris et St Denis) ont été les principales demandeuses de cette nouvelle organisation, qui se veut cohérente avec l'organisation du grand Paris.

Le recentrage sur les Demandeurs d'emploi et les salariés qui « peuvent vivre de ces métiers », et non plus les jeunes diplômés ou ceux qui ne sont plus considérés comme professionnels par les organisations patronales, est pleinement assumée par le DR. Les autres devront soit être suivis vaillamment que vaillamment par leur APE de proximité soit « être réorientés » (vers d'autres métiers, sic).

Le calendrier de la DR pour ces projets immobiliers est :

L'Agence Indemnisation devrait ouvrir au début du 2^e semestre 2013, Alhambra être rénovée pour fin 2013 et la nouvelle agence de la plaine St Denis au plus tard ouvrirait début 2014.

Des fiches de vœux pour les personnels actuels des USP spécialisées actuelles (Boulogne, St Denis, Alhambra, Renoir ou les 2 agences indemnisation actuelles) seront données seulement quelques mois avant les ouvertures des nouvelles agences et en tout cas pas avant début 2013.

Le DR promettant bien sûr d'informer et de consulter le CHSCT sur ces modifications d'agences et d'en informer le CE.

Lorsque les personnels des agences supprimées se seront prononcés sur leurs souhaits concernant les nouvelles agences, la DR verra combien de postes il restera à pourvoir sur les 127 postes des 3 futurs sites spécialisés AVS. La DR lancera alors un appel à candidature, à priori régional, sur BDE.

